



2025 MONTILLY SUR NOIREAU

- REALISATIONS 2025 p4
- PROJET COMPLEXE SCOLAIRE p7
- VIE SCOLAIRE p8
- DEMARCHES ADMINISTRATIVES p10
- INFORMATIONS PRATIQUES p12
- EVENEMENTS p19
- CONTACTS p27



MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

Au moment d'ouvrir ce nouveau numéro de notre journal communal, je souhaite avant tout vous adresser, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Que 2026 vous apporte santé, sérénité et réussite dans vos projets personnels et professionnels.

L'année écoulée a été riche en défis mais aussi en belles réussites pour notre commune. Grâce à votre engagement, à votre solidarité et à votre participation aux initiatives locales, nous continuons ensemble à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre, un lieu où chacun peut trouver sa place.

L'année 2026 sera également un rendez-vous important pour la vie démocratique locale, puisqu'elle sera marquée par les élections municipales. Ce moment citoyen essentiel permettra à chacune et chacun de participer à la définition de l'avenir de notre commune.

Ce journal est l'occasion de revenir sur les actions menées durant l'année écoulée, de répondre à vos questions du quotidien, de vous accompagner dans vos démarches administratives et de mettre en lumière celles et ceux qui, par leur implication, contribuent chaque jour à la vitalité de notre territoire.

Je tiens à remercier toutes les forces vives du village : associations, agents municipaux et bénévoles, qui portent haut les valeurs de proximité et de convivialité qui nous sont chères. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année, faite de joies partagées, de réussite et de beaux moments collectifs.

Bien cordialement,

Antoine GERARD
Maire de Montilly-sur-Noireau

RÉALISATIONS 2025

CALVAIRE

Le calvaire situé rue Eugène Boudin, qui risquait de s'effondrer sur la voie publique, a été retiré et restauré par des bénévoles de la commune.



VOIRIE BEAUMANOIR

À la suite d'une réunion avec les résidents de Beaumanoir, il a été décidé d'interdire la circulation sur la voie longeant le bief et d'autoriser l'accès au village par la route de la station d'épuration. Une première phase a donc été mise en œuvre dans le but d'améliorer les conditions d'accès au village de Beaumanoir.

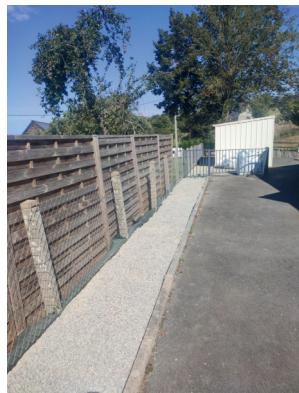
ACHAT DE MATERIELS

Cette année, la municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour l'employé communal ainsi que d'une débroussailleuse.



ENTREE DE L'ECOLE

La deuxième phase d'amélioration de l'entrée de l'école a été effectuée par les élus, en collaboration avec l'employé communal. La bordure, qui était auparavant envahie par les mauvaises herbes, a été recouverte de pierres. Et le premier portail a été repeint.



JOURNEES CITOYENNES

Renouvellement de l'Expérience des Journées Citoyennes

L'expérience des journées citoyennes a été relancée pour le rebouchage des trous sur les routes communales ainsi que pour l'entretien du cimetière.

C'est pourquoi, début juin, la municipalité a organisé ces journées citoyennes. Deux jours ont été consacrés à reboucher les trous sur la voirie communale, avec la participation de six habitants. Une journée a également été dédiée au désherbage du cimetière, à laquelle huit personnes ont répondu présentes.

La municipalité tient à remercier tous les volontaires qui se sont mobilisés pour apporter leur aide.



ACQUISITION TERRAIN

Dans le but d'élargir l'accès au village de l'ermitage, il a été décidé d'acquérir une bande de terrain mise en vente par la SAFER. En conséquence, ces travaux permettront d'améliorer l'accès pour les services de livraison et les véhicules de secours aux habitations du village.

TERRAIN DE PETANQUE

Les habitants du lotissement des champs St Denis ont remis en état le terrain de pétanque.

Ils ont redonné vie à cet espace de convivialité et se réjouissent de pouvoir à nouveau profiter d'un lieu accueillant et fonctionnel.



DÉCORATIONS DE NOËL

Pour la deuxième année consécutive, des bénévoles de la commune mettent leur temps à profit pour embellir le centre du bourg à l'approche des fêtes de fin d'année, le tout à moindre coût.

Certaines des décorations ont été réalisées par des habitants de Montilly.



RÉSUMÉ DU PROJET DE RÉNOVATION ET D'OPTIMISATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET COMMUNAUX

Un nouveau scénario révisé a été conçu, en écartant l'agrandissement prévu jugé trop ambitieux sur le plan financier et contextuel.

De plus, le projet initial a été ajusté à la baisse en retirant le remplacement des menuiseries extérieures et l'isolation par l'extérieur, ce qui a permis d'économiser environ 50 000 €. L'audit énergétique indique une économie d'énergie de 42 % sans ces remplacements.

Budget total : 158 618 € HT

Détail des aides :

DETR : 63 447,20 € (40 %)

Département de l'Orne : 11 660 € (7,35 %)

Reste à charge : 83 511 €

Étapes futures :

Réalisation des travaux de rénovation énergétique.

Réflexion sur la réaffectation de l'ancienne école maternelle pour maximiser son utilisation.

Étude sur la mise en vente de la maison des associations après sa libération.



Avantages attendus :

Réduction des coûts énergétiques.

Meilleures conditions pour les élèves et enseignants.

Optimisation du patrimoine communal pour des usages plus pertinents.

Conclusion :

Ce projet représente une solution durable et économique, répondant aux besoins actuels et permettant d'optimiser les ressources communales à moyen terme.



VIE SCOLAIRE

CANTINE

CANTINE / TARIFS 2024-2025	
Quotient familial	Tarifs
De 0 à 200	0.90 €
De 200 à 1000	1.00 €
Supérieur à 1000	4.00 €
Enfants forains	4.00 €
Enseignants	6.00€

Tarification des Cantines Scolaires

Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial.

En effet, le dispositif de la « cantine à 1 € » est en place depuis cinq ans dans la commune de Montilly-sur-Noireau.

Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient l'instauration de tarifications sociales dans les cantines scolaires afin de permettre aux enfants issus de familles modestes de bénéficier d'un repas à la cantine pour un maximum de 1 €. L'aide de l'État s'élève à 3 € par repas pour un coût final de 1 €.

GARDERIE

GARDERIE	
Période	Tarifs
Matin	0.50€
Soir (goûter compris)	1.50€

Les horaires d'accueil des enfants :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 7h 30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

CHANDELEUR

Cette année, les enfants ont célébré la Chandeleur grâce à des bénévoles qui ont préparé des crêpes maison pour le déjeuner.



DEPART DES CM2

Comme le veut la tradition, les CM2 sont partis avec un livre offert par le SIVOS.



INSCRIPTION REGISTRE DES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, de crise sanitaire, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. La commune tient un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir.

Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, **pensez à vous inscrire sur ce registre !**

Afin de prévenir les risques (déshydratation, aggravation des pathologies, etc.) liés aux chaleurs et/ou froids extrêmes, **il est essentiel de s'inscrire sur le registre.**

Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc.) sont confidentielles.

À qui s'adresse ce registre ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personne âgée ou personne handicapée par exemple, ou les personnes isolées.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en complétant le formulaire disponible en mairie. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc.).

Quels sont les droits de la personne ?

Toute personne peut être radiée du registre quand elle le souhaite sur simple demande écrite (conformément à la loi n°78-17 « informatique et Libertés »). Il faut adresser un courrier à Monsieur le Maire, 8 pl de l'église 61100 Montilly sur Noireau

Pensez également à signaler au secrétariat de mairie.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

INSCRIPTION SUR LES LISTE ÉLECTORALES

Vous devez soit :

- vous présentez à la mairie muni de
 - votre carte d'identité
 - un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone).
- Vous inscrire en ligne sur :<https://www.service-public.fr>

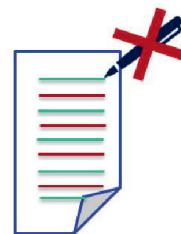


ELECTIONS MUNICIPALES 2026



Informations des électeurs :

Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote



Fin du panachage des bulletins de vote : la liste est bloquée

Il sera impossible sous peine de nullité de rayer ou rajouter des noms sur un bulletin de vote, ou de modifier l'ordre des candidats

RECENSEMENT MILITAIRE

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

- **Qui?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
- **Où?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
- **Pourquoi?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique



Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Justificatif de domicile

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



LA CARTE D'IDENTITÉ

MODE D'EMPLOI



Je me connecte sur
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>



Je m'identifie sur France Connect
ou je me crée un compte



Je remplis le formulaire en ligne



Je note bien le numéro de dossier
car j'en aurai besoin en mairie



Je rassemble les pièces de mon
dossier

www.demarches.interieur.gouv.fr

Du nouveau pour mes démarches !

#Modernisation



Je me rends dans la mairie de
mon choix équipée du dispositif



Je donne mon numéro de dossier
et le complète avec mes
empreintes digitales



Lorsque ma carte est disponible,
je reçois un SMS



Je vais la retirer à la mairie dans
laquelle j'ai déposé ma demande



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| [@Place_Beauvau](#) | [/ministere.interieur](#) | [@ministere_interieur](#) | www.interieur.gouv.fr

Délai d'obtention : peut varier de 3 à 10 semaines.

Pour obtenir une nouvelle carte nationale d'identité (CNI) ou un passeport, il est nécessaire de se rendre dans l'une des communes équipées d'un dispositif de recueil de CNI et de passeport. Trois mairies en sont équipées sur Flers Agglo : Briouze (02 33 62 20 10), Flers (02 33 64 66 00) et La Ferté-Macé (02 33 14 00 40).

A la mairie de Flers, il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès du service des Pièces officielles afin d'effectuer l'enregistrement du dossier et la prise d'empreinte.

La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone au 02 33 64 66 00.

INFORMATIONS PRATIQUES

LOCATIONS

LOCATIONS	TARIFS	CAUTION	CONDITIONS
Salle weekend	250€ + 30€ de charges (du 15/10 au 15/04)	500€	Habitants de Montilly
	300€ + 30€ de charges (du 15/10 au 15/04)	500€	Hors commune
Salle 1 journée	100 €	500€	Du lundi au vendredi de 9h à 18h durant les vacances scolaires
	125 € (hors commune)	500€	
Terrain de boules	15€	50€	Pas d'accès aux véhicules, pas d'eau, ni d'électricité ni de toilettes – les véhicules peuvent stationner dans le champ triangulaire uniquement pour les habitants de la commune
Tables	5€ l'unité quel que soit la dimension	50€	Pas de location en août Location minimum de 15€ Uniquement pour les habitants de la commune

NETTOYAGE DES ROUTES

Si lors de l'exploitation d'un chantier ou d'une parcelle agricole, vous laisser des dépôts de boue sur la route vous devez :

- Poser une signalisation informant les usagers du danger
- Nettoyer la chaussée dès que possible.

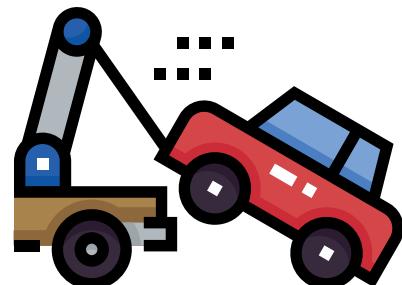
A défaut, en cas d'accident votre responsabilité sera reconnue



VÉHICULES EN STATIONNEMENT ABUSIF

Un véhicule est gênant lorsqu'il est arrêté, stationné ou abandonné sur un emplacement non autorisé ou lorsqu'il est stationné pendant plus de 7 jours consécutifs sans être déplacé. L'abandon ou le stationnement gênant et durable dégrade le cadre de vie, perturbe le trafic et peut occasionner des incendies ou des accidents.

Que dit la loi ? Le fait « de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, [...] une épave de véhicule » constitue une contravention de 5e classe. Article R 635-8 du Code pénal.



CHARDONS

Un arrêté préfectoral rend obligatoire la destruction des chardons :

« Celle-ci doit être opérée au plus tard avant la floraison par voie mécanique ou par voie chimique avec des produits et selon les doses homologuées pour cet usage ». Cette obligation incombe à tous les propriétaires.



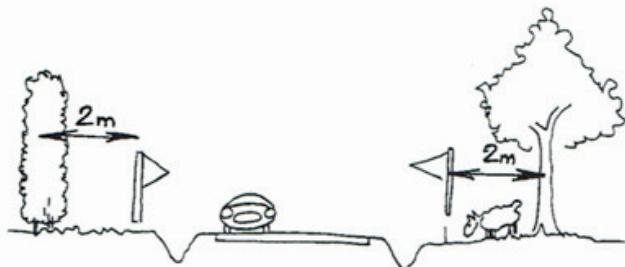
NUISANCES SONORES

Extrait de l'Arrêté préfectoral du 7 août 2007 que chacun est tenu de respecter:

Article 6: Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:
les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



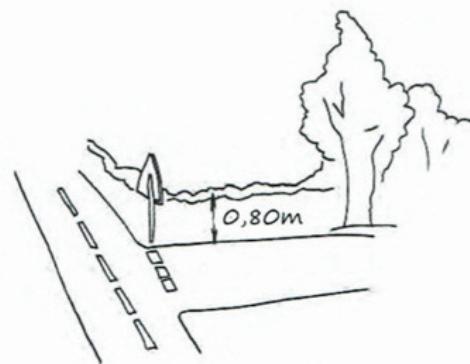
PLANTATIONS EN BORDURE DE ROUTE



Des dispositions particulières peuvent être imposées pour garantir la visibilité dans les carrefours et les virages.

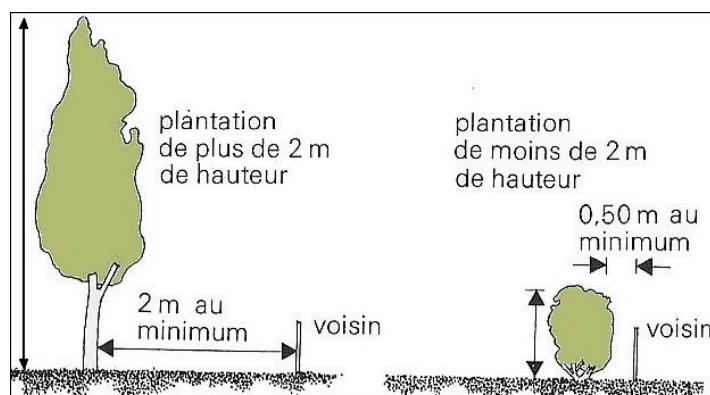


En l'absence d'autorisation expresse, il est interdit de planter ou de laisser croître des arbres ou des haies à moins de 2m de la limite du domaine public.



Les plantations ne doivent pas faire saillie sur le domaine public, il appartient au riverain de procéder à leur élagage.

PLANTATIONS EN BORDURE DE PROPRIETE



La distance minimale à respecter par rapport au terrain de votre voisin varie selon la hauteur de votre plantation. Ainsi, vous pouvez planter un arbre de plus de 2 mètres à condition de respecter une distance minimale de 2 mètres jusqu'à la limite séparative de la propriété voisine.

ANIMAUX ERRANTS OU EN ÉTAT DE DIVAGATION

L'article 1385 du code civil prévoit une obligation de surveillance pour les animaux domestiques. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est le responsable du dommage que l'animal a causé.



DÉJECTIONS CANINES



Déjection canine
interdite

Il est bon de rappeler ce que la loi dit :
"tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal".

Notre village est beau, il est dommage que l'attention soit attirée par des crottes de chiens sur les trottoirs et les espaces verts

CONCILIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Besoin d'aide pour un conflit de voisinage, un différend entre particuliers ou un litige de consommation ?

Le conciliateur de justice est là pour vous aider à trouver une solution amiable, rapide et gratuite.

Ce service de justice de proximité permet d'éviter des procédures longues et coûteuses, tout en rétablissant le dialogue.

Tribunal de Flers :
Adresse : 33 rue Jules Gévelot
Code Postal : 61100
Ville : Flers
Téléphone : 02 33 65 35 04



Vous avez un litige ?
Pensez au conciliateur de justice !

voisin
locataire
bailleur
consommateur
commerçant
salarié

Il est là pour vous aider et c'est gratuit

Conciliateurs de France : www.conciliateurs.fr / www.justice.fr

www.justice.gouv.fr | [JusticeGouv](#) | [@justice_gouv](#)

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

TRANSPORT

La mobilité étant devenue un facteur essentiel de développement et d'attractivité du territoire, Flers Agglo via l'Agence Némus, gère l'ensemble des transports sur ses 42 communes afin de proposer des offres diverses et variées à l'ensemble des habitants. Némus, le réseau de transport public de Flers Agglo comprend :

TRANSPORT URBAIN



Des horaires identiques et facilement mémorisables du lundi au samedi sur vos lignes urbaines.

- 1 Ligne : Hôpital Monod – Boucicaut (zone commerciale des Grands-Champs)
- 2 Ligne : Europe – Les Vallées
- 3 Ligne : La Lande-Patry – Flers (Place Leclerc) – Saint-Georges-des-Groseillers (zone des Essards)

LE TRANSPORT A LA DEMANDE SUR RESERVATION



Il s'agit d'un transport collectif de voyageurs pour tous les habitants de Flers Agglo, accessible sur réservation au 02 33 65 80 80. Il fonctionne du lundi au samedi (Sauf jours fériés) de 7 h 00 à 19 h 30 (7 h 15 le samedi).

Réservation

- par téléphone
- en ligne 24h/24h sur www.nemus.flers-agglo.fr
- via l'application mobile « Mymobi » (Google play ou Apple Store)
- Tarif : un titre Némus en cours de validité.
- Personnes à mobilité réduite, titulaires d'une carte d'invalidité > à 80 %, la prise en charge se fera d'adresse à adresse.

LE COVOITURAGE COURTE DISTANCE (APPLICATION KAROS)



Cette application permet la mise en relation entre conducteurs et passagers qu'ils soient situés en zone rural, péri-urbaine ou urbaine.

Simple d'utilisation, intuitive, pratique et flexible pour le quotidien, l'application Karos est téléchargeable gratuitement sur tous les smartphones via l'App Store ou Google Play !

Plus d'infos sur nemus.flers-agglo.fr

LOCATION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Se déplacer autrement dans toute l'agglomération de Flers est possible grâce au service de location de vélo à assistance électrique. Possibilité de réserver un vélo en ligne ou à l'agence Némus. Les modalités de location sont disponibles sur nemus.flers-agglo.fr.

35 CIRCUITS SCOLAIRES



En complément de ses lignes urbaines, Flers Agglo propose une desserte des établissements scolaires du territoire. Ces circuits sont accessibles à tous les voyageurs munis d'un titre Némus sous réserve de place disponible. Le service fonctionne uniquement en période scolaire. Demandez votre carte et votre abonnement sur la boutique en ligne, par correspondance (Téléchargez le formulaire) ou à l'agence Némus.

DÉCHETS

Merci de respecter les quelques règles suivantes :

- Déchets ménagers et sacs jaunes : collecte le mercredi matin
- Déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies...) ne sont pas enlevés, ils doivent être portés IMPERATIVEMENT à la déchetterie :

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE CALIGNY

Lundi : FERMEE

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :

Matin 9h – 11h45 / Après-midi : 14h – 17h45

LE COMPOSTAGE :

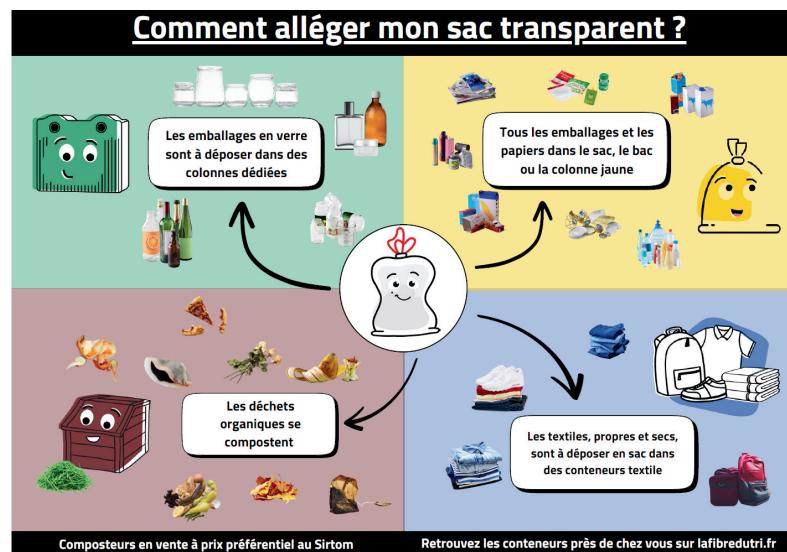


Acquérir un composteur

Le SIRTOM met à votre disposition plusieurs modèles de composteurs, vendus à tarifs préférentiels dans nos locaux près de la déchèterie de Messei, dans la limite du stock disponible.

La vente est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire du SIRTOM et limitée à un composteur par foyer.

Pour tout renseignement, contactez le SIRTOM au 02 33 62 21 00



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité

- < 20 m² : DP

- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

- < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

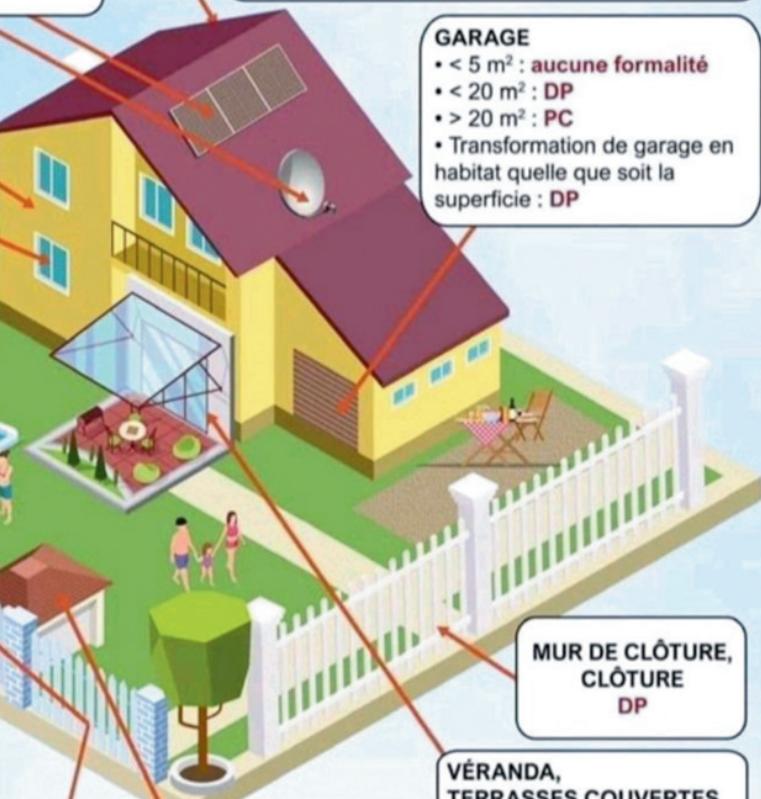
PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

- < 100 m² ouverte : DP

- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP

- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC



DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélevation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou

- < 5 m² : aucune formalité

- Surélevée et/ou avec fondations profondes

- < 20 m² : DP

- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité

- < 20 m² : DP

- > 20 m² : PC

- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDE, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité

- < 40 m² : DP

- > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

EVENEMENTS DE L'ANNEE

REPAS DES AINÉS

Les aînés de la commune se sont rassemblés le 15 mars 2025.

Le repas est accessible aux personnes de 70 ans et plus résidant dans la commune, y compris celles qui célèbrent leur 70e anniversaire cette année.

Le prochain repas est programmé pour le 28 février 2026.



8 MAI 2025

8 Mai 1945 : fin de la guerre en Europe l'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

11 NOVEMBRE 2025

Pour la première fois les enfants de l'école de Montilly ont participé à la cérémonie du 11 novembre. Les enfants ont lu une lettre de poilu, déposé la gerbe et chanté la Marseillaise.

Associer les élèves aux cérémonies organisées en hommage aux combattants et aux victimes de la guerre permet de rappeler que la mémoire des deux grands conflits mondiaux contribue à la construction d'une Europe fondée sur la tolérance et la paix.



RURALIES

ASSOCIATION NORMANDE D'ANCIENS UTILITAIRES
2, route de Boulon
14680 FRESNEY-LE-PUCEUX



Créée en 2004, l'ANAU (Association Normande d'Anciens Utilitaires) a pour objet de favoriser la rencontre d'amateurs de véhicules utilitaires anciens dans le but de sauvegarder et de présenter ces témoins de l'évolution mécanique. Elle peut animer, gérer, administrer et participer à toutes manifestations ayant pour objet la sauvegarde du patrimoine. Ayant une vocation régionale, nos 30 adhérents sont répartis dans les cinq départements normands.

En vue de faire connaître notre association et de partager notre passion avec le public, elle organisait depuis 2003, sa concentration de véhicules utilitaires anciens à Amayé sur Seulles (14). C'est un moment de rencontres entre collectionneurs et passionnés mais suite au changement de propriétaire du site initial, il ne nous était plus possible de poursuivre notre manifestation à cet endroit. Son nouveau président étant domicilié près de Flers, il lui a semblé évident que le champ de foire de Montilly sur Noireau conviendrait parfaitement à cet événement et ce fut le cas. Les Ruralies ont accueillis dès le vendredi soir pour les premiers, les collectionneurs de poids-lourds venus de toute la France, de Belgique et d'Allemagne.

En préambule de l'exposition du dimanche, nous avions organisé une randonnée visant à faire découvrir notre région et qui les a conduit jusqu'au Mémorial de Montormel. Plus de 70 camions sur la route sans aucun incident.

Le dimanche, les collectionneurs de matériels agricoles, de motos, et de véhicules de plus de 30 ans étaient à invités à se joindre aux poids-lourds et autocars pour la plus grande joie des 2000 visiteurs accueillis, qui ont ainsi pu admirer un pannel d'utilitaires des " trentes glorieuses " et même avant puisque le plus ancien était une Latil datant de 1938.

Les Ruralies, constitue aujourd'hui, l'un des trois plus importants rassemblements de véhicules utilitaires de France et le site de Montilly a été particulièrement apprécié par les participants. Avec les encouragements et l'approbation des collectionneurs et des membres de l'ANAU quant à la qualité du site, il est envisagé de reconduire cette manifestation en juin 2028 si vous l'acceptez, ce qui nous laissera le temps de restaurer et de présenter au public de nouveaux véhicules.

Merci à Monsieur le Maire et toute son équipe municipale ainsi qu'à tous les habitants de Montilly sur Noireau de nous avoir accueilli, sur ce site remarquable tant par les moyens techniques dont il dispose, que par la convivialité qu'il génère. Nous vous adressons également les félicitations de tous les collectionneurs qui ont découvert votre commune sous un soleil normand particulièrement rayonnant.

Michel PRINGAULT, président de l'ANAU



ESKAPE FESTIVAL

l'Eskape Festival 2025 – "Aftermath"

L'Eskape Festival 2025, organisé du 1er au 3 août à Montilly-sur-Noireau, a rencontré un succès historique pour le département de l'Orne. Plus de 31 000 festivaliers ont participé à cette quatrième édition, établissant un record de fréquentation et permettant au festival de dégager des bénéfices pour la première fois.

Affluence estimée :

- Vendredi : 11 000 personnes
- Samedi : 15 000 personnes (capacité maximale atteinte)
- Dimanche : 11 000 personnes
-

Conformément à la convention signée avec la commune, ce succès a permis de reverser plus de 31 000 € à la collectivité.

Le festival a été unanimement salué pour son organisation et son ambiance festive, malgré son thème volontairement apocalyptique, "Aftermath". Deux scènes étaient proposées : Atlas (Techno, Hardtechno, EDM) et Bastion (Hard Music), réunissant plus de 50 artistes.

La sécurité a également été un point fort, la gendarmerie confirmant l'absence d'incidents majeurs durant les trois jours.

Fort de cette réussite, l'équipe prépare déjà l'édition 2026, programmée du 31 juillet au 2 août, avec l'objectif d'agrandir le site et d'ajouter une troisième scène afin d'accueillir encore davantage de festivaliers.

L'Eskape Festival s'affirme désormais comme un rendez-vous musical majeur, participant au dynamisme et au rayonnement de Montilly-sur-Noireau et plus largement de la Normandie.



Billetterie disponible, dès janvier, en mairie pour tous les habitants de Montilly sur Noireau avec un avantage -30% sur présentation d'un justificatif de domicile.

COMITÉ DES FÊTES LOISIRS ET CULTURE

Le CFLC – Comité des Fêtes de Montilly-sur-Noireau

Le CFLC est une association composée de 20 bénévoles qui organisent diverses manifestations tout au long de l'année. Vous pouvez retrouver l'agenda, les annonces et les reportages des événements passés sur leur site : <https://www.cflc-montilly-sur-noireau.fr/>



LE VIDE GRENIER DU 1ER MAI

Nous avons bénéficié de très bonnes conditions météorologiques pour accueillir près de 320 exposants ainsi qu'un grand nombre de visiteurs. Tripes



LE DEJEUNER AUX TRIPES

Le traditionnel repas de tripes, préparé par nos bénévoles, a rassemblé 110 participants, qui ont partagé un moment convivial et chaleureux.

Pour l'année 2026, les bénévoles souhaitent renouveler le Vide-Grenier du 1er mai ainsi que le repas de tripes, afin de perpétuer cette tradition très appréciée.

LA JOURNÉE CHAMPÊTRE DES MONTILLAIIS

Aussi pour l'année 2026, les bénévoles ont également à cœur d'organiser une journée destinée aux habitants, et espèrent pouvoir renouveler la Journée Champêtre des Montillais.

Cette journée a pour objectif de favoriser les rencontres entre habitants, et notamment de permettre aux nouveaux arrivants de faire connaissance avec la communauté.

Le Comité des Fêtes à pour objectif de mettre à disposition des tables et des espaces pour le pique-nique de chacun, et proposera des animations telles que des structures gonflables et des jeux pour que petits et grands puissent passer un après-midi convivial et agréable.

CLUB INTER-ÂGE DE MONTILLY ACCUEIL

<https://www.cflc-montilly-sur-noireau.fr/club-de-loisirs-inter-ages-association-montilly-accueil/>

Contact : 02 33 96 41 08

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

Jacques GRÉAUD (Président), Annette GRÉAUD (secrétaire),
Sylviane GARCIA (Trésorière), Daniel FRANÇOIS, Philip NEWMAN

Nous invitons toutes les personnes, amis de la commune ou des communes extérieures qui le souhaitent à venir rejoindre les 40 adhérents de notre association chaque jeudi de 13 h 30 à 19 h au local de Montilly Accueil (ancienne Ecole des Filles).

Les jeux de société et parties de boules sur le terrain près de la Mairie sont suivis d'un gouter offert par le club. Ambiance et convivialité assurées.

LES ACTIVITÉS 2025

JEUDI 26 Juin 2025 JOURNÉE BARBECUE



33 adhérents de l'association se sont réunis Jeudi 26 juin 2025 au local du foyer des ainés et sur le terrain de pétanque avec un temps agréable pour leur traditionnel barbecue de gigots ou palette de porc. Cette agréable journée est très appréciée de tous.

Un bon repas sous le préau, Daniel et Rémi ont assuré la cuisson

7 Octobre 2025 LE BOWLING

Les membres de l'Association se sont rendus au Bowling de FLERS pour une sortie très appréciée dans le club. Après un très bon repas, des parties de bowling ou jeux de cartes étaient proposés. Les membres du club sont très satisfaits de cette activité régulière.

Pour récompenser nos assidus participants au bowling et à la belote, le président avait collecté des lots.

16 Octobre 2025 APRÈS MIDI CHATAIGNES

Annette et Rémi sont allées ramasser les châtaignes. Bertrand et Narcisse les ont fait cuire pour l'heure du gouter au grand plaisir des gourmands.



29 Novembre 2025 REPAS DE FIN D'ANNÉE

Les adhérents se sont retrouvés au restaurant de CALIGNY « Les 3 Aiglettes » qui vient de rouvrir. Tout a été parfait tout au long du repas, Le service entier de restauration été très applaudis pour la qualité gustative de cet excellent repas.

Calendrier 2026

29 janvier : Assemblée générale : Salle du club à 14h30, Cotisation : 17 €

7 ou 28 avril : Repas BOWLING de Printemps

25 juin : Barbecue

22 ou 29 octobre : Goûter Châtaignes au club

3 ou 17 novembre : Repas BOWLING d'automne

5 ou 12 décembre : Repas de Fin d'année



MONTILLY LOISIRS ÉVASION

En 2025, Montilly Loisirs Évasion prépare le 50^e anniversaire du Cross de Montilly qui sera célébré en 2026. L'association rappelle son engagement en faveur du sport comme vecteur de santé, de bien-être et de convivialité.

Plusieurs actions ont marqué l'année :

- Réouverture d'un chemin rural entre la Maillardière et la Groudière, permettant de relier deux villages et de valoriser le patrimoine naturel.
- Challenge Trail Tour Basse-Normandie, regroupant 24 trails et attirant plus de 4 300 coureurs, renforçant la visibilité de la commune.
- Journée de sensibilisation au don d'organes (LES DOTIS) à Flers, avec un événement familial non compétitif dans le parc.
- Randonnées "Calvados et Patrimoine", associant marche, découverte de métiers locaux et visite de sites historiques.
- Participation aux événements de Flers Agglo, comme le Forum des Associations, la Mélodyrun et la Foire Saint-Denis.
-

L'année a aussi été marquée par le Montilly Sports Nature Festival, qui a battu un record avec 2 900 participants venus de 20 nations. L'événement a mis l'accent sur l'écologie, le local, l'inclusion et la solidarité. Il a aussi mobilisé 156 bénévoles et le soutien de nombreux habitants et partenaires.

Le club Montilly Loisirs Évasion, seul club sportif de la commune, compte 22 licenciés engagés en compétitions de cross, trail et course sur route.



Objectif 2026

Fêter en grand le 50^e Cross de Montilly et rendre hommage aux fondateurs. Le Montilly Sports Nature Festival se déroulera sur plusieurs jours avec de nombreuses surprises.

L'association recherche des bénévoles et des compétences (trésorerie, web, gestion) pour contribuer à l'organisation.

Contactez nous sur montillyloisirevasio@free.fr ou au 06 10 66 38 24

Et si vous voulez retrouver pleins de belles photos prises par des professionnels : www.montillysportsnaturefestival.fr



COMITE DE FOIRE

En amont de l'évènement le comité a répondu aux demandes des exposants de l'allée dites des producteurs.

Cette allée n'étant assez vue du public, les membres du comité ont réalisé des décorations spécifiques en créant 2 arches et un ballon.

Afin de mieux identifier les exposants présents dans cette allée, celle-ci a été renommée "les talents d'ici".



Le thème de l'édition 2025 était la musique.

Nous avons eu le plaisir d'applaudir sur la scène de la foire :

- le conservatoire de Flers
- l'école de musique Dans Mes Cordes
- l'Indépendante de Messei

La foire représente également une belle aventure humaine, offrant l'occasion de partager des instants de convivialité et de bonne humeur.

Un grand merci à tous les bénévoles qui rendent possible la réalisation de cet événement !



CALENDRIER 2026

**30
JANVIER**

VOEUX DE LA MUNICPALITE

À 19H00 AU RESTAURANT SCOLAIRE

**28
FEVRIER**

REPAS DES AINES

À 12H00 AU RESTAURANT SCOLAIRE

**1ER
MAI**

VIDE GRENIER

COMITÉ DES FÊTES DE MONTILLY SUR NOIREAU

**30 JUIL
1-2
AOUT**

ESCAPE FESTIVAL

HARDCORE FRANCE

**10-11
OCT**

FOIRE ST DENIS

MAIRIE ET COMITÉ DE FOIRE DE MONTILLY SUR NOIREAU

**10 -11
NOV**

MONTILLY SPORTS NATURE FESTIVAL

MONTILLY LOISIRS EVASION

MAIRIE

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h - 12h / 14h30 - 18h

Tel : 02.33.96.40.19

mail : mairie@montillysurnoireau.fr

www.montillysurnoireau.fr

facebook : Mairie de Montilly sur Noireau

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112

Police/gendarmerie : 17

SAMU : 15

Centre hospitalier : 02.33.62.62.00

Service eau et assainissement Flers Agglo :
02.33.98.44.44

ENEDIS dépannage : 09.72.67.50.61

GRDF dépannage : 0800.47.33.33

Centre antipoison : 02.99.59.22.22

SERVICES

Levée du courrier: 8 pl de l'église à 12h00

Collecte ordures ménagères et tri sélectif : le mercredi matin

Flers agglo: 41 rue de la boule 6110 Flers 02.33.98.44.20

Établissement France Services : pôle culturel Jean-Chaudeurge, 9, rue du Collège, à Flers – 02 33 98 42 23 ou franceservicesflers@flers-agglo.fr

Ouvert les mardis et jeudis, de 9 heures à 12 h 15 et de 14 heures à 18 heures, les mercredis et vendredis, de 9 heures à 12 h 15 et de 14 heures à 17 h 30, et les samedis, de 9 heures à 13 heures.

Sur rendez-vous les mardis, jeudis et vendredi, de 9 heures à 12 h 15 et les mercredis et samedis, de 9 heures à 10 heures.